

A VITA HÈ BELLA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 9, rue Chaponnay
69003 LYON
829 320 019 RCS LYON

Ci-après dénommée la « **Société** »

EXTRAIT D'ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre, et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, les associés soussignés :

- **Monsieur Raphaël COTTIN**, demeurant à DARDILLY (69570), 10 Allée du Vallon, propriétaire de quatre cent cinquante (450) actions de la Société numérotées de 1 à 450, ci.....**450**
- **Madame Julie LEGOFF**, demeurant à DARDILLY (69570), 10 Allée du Vallon, propriétaire de quatre cent cinquante (450) actions de la Société numérotées de 451 à 900, ci.....**450**
- **La société dénommée POMELAW**, société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de de 280.000 euros, dont le siège social est situé 9, rue Chaponnay, 69003 LYON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 811 230 820 RCS LYON, propriétaire de cents (100) actions numérotées 901 à 1.000, ci**100**

Total égal au nombre d'actions émises par la Société composant le capital social1.000

Seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- _____ ;
- Refonte intégrale des statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

DS
RC

(...)

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de procéder à la refonte complète des statuts de la Société et adoptent, article par article, puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts de la Société.

Les associés constatent que ladite refonte des statuts de la Société n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime des associés en date du 30 septembre 2025, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Certifié conforme par le Président

La société POMELAW, elle-même représentée par Monsieur Raphaël COTTIN, Gérant

DocuSigned by:
Raphaël Cottin
68733E98381A423...